



Madame la Rectrice
de l'académie de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : promotion des établissements privés dans le flyer d'orientation académique

Madame la Rectrice,

La section académique du SNES-FSU tient à vous exprimer sa profonde indignation suite à la diffusion du flyer intitulé « *Pas encore d'affectation au lycée ? Pas de panique, des solutions existent !* », qui promeut activement les lycées privés comme une « alternative accessible » pour les élèves non affectés.

Cette communication est scandaleuse à plus d'un titre :

1. Atteinte au principe de neutralité du service public

En tant qu'institution de l'Éducation nationale, notre académie a pour mission de garantir l'accès de toutes et tous à une école publique, gratuite, laïque et émancipatrice. Or, ce flyer met sur un pied d'égalité les établissements publics et privés, alors que ces derniers, même sous contrat, relèvent de logiques distinctes (recrutement sélectif, contributions financières des familles, projets éducatifs parfois en contradiction avec les valeurs républicaines laïques). Une telle équivalence est inacceptable : elle banalise le contournement de l'école publique.

2. Abandon de la mission de service public

Le document omet volontairement de rappeler que les places vacantes dans les lycées publics doivent être prioritairement attribuées aux élèves non affectés, avec un accompagnement renforcé. Au lieu de cela, il oriente les familles vers le privé, comme si l'Éducation nationale était incapable d'assurer sa propre mission. Cette désinvolture est d'autant plus choquante que les effectifs des lycées publics ne cessent de baisser, notamment en raison de la « fuite » vers le privé, encouragée par ce type de communication.

3. Instrumentalisations des difficultés d'affectation

Plutôt que de renforcer les moyens des CIO et des établissements pour résoudre les situations des élèves non affectés, notre académie externalise le problème vers des acteurs dont les critères d'admission (entretiens « personnalisés ») peuvent exclure les élèves les plus vulnérables. Cela revient à normaliser les inégalités d'accès à l'éducation, alors que la FSU se bat au quotidien pour les combattre.

4. Violation des textes officiels

La circulaire n° 2022-118 du 25 juillet 2022 rappelle que les rectorats doivent veiller à ce que toutes les places disponibles dans le public soient occupées avant toute orientation vers d'autres voies. Or, ce flyer contredit cette priorité en présentant le privé comme une solution équivalente, voire plus attractive (recrutement « en direct », entretiens « personnalisés »).

Dès lors nous vous demandons :

- le retrait immédiat de ce flyer et de toute communication similaire
- une rectification publique réaffirmant que l'école publique est la solution prioritaire pour tous les élèves, avec des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins
- un plan d'urgence pour les élèves non affectés, incluant :
 - l'ouverture de sections supplémentaires dans les lycées publics là où les besoins sont identifiés
 - le renforcement des équipes des CIO pour un accompagnement individualisé des familles
 - la transparence totale sur les places disponibles dans le public, avec une procédure simplifiée pour les affectations de dernière minute

La FSU ne tolérera pas que l'académie de Clermont-Ferrand sabote elle-même l'école publique en faisant le jeu des établissements privés. Nous vous demandons de réagir sans délai et restons à votre disposition pour un échange urgent sur ce sujet.

Vous remerciant par avance, veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au Service public d'éducation et à ses agent-es.

Fabien Claveau et Marc Bellaigue, secrétaires académiques